

## Session « Modernités tunisiennes »

### *Beit al-Hikma*, Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts

De l'abolition de l'esclavage en 1846 à la mise en place d'une commission des libertés individuelles et de l'égalité chargée de proposer une refonte du droit susceptible de faire progresser l'état des libertés individuelles et de l'égalité entre hommes et femmes en août 2017, en passant par les réformes sociales engagés par l'État dès l'Indépendance, l'histoire de la Tunisie depuis près de deux siècles peut être interprétée comme un travail laborieux mais acharné de modernisation. Sans toujours donner à réfléchir, les manifestations plurielles de ces « modernités tunisiennes » qui commencent avec les métamorphoses de l'État beylical et des institutions politiques au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et culminent aujourd'hui dans les demandes de réformes nées de la Révolution sont le lieu de toutes sortes de malentendus, d'amalgames et de fictions politiques.

Loin d'un «exceptionnalisme» qui fait de la Tunisie un modèle de modernité, « le premier de la classe » dans une région plombée par les archaïsmes de la tradition, l'objet de la session proposée est effectivement de sortir de ces mythes fabriqués à la charnière de l'histoire et du politique, dont le mythe d'une «exception tunisienne» (Camau, 2018), en mettant en lumière tout autant les dynamiques internes de la société tunisienne que les résistances qu'elles génèrent, en faisant ressortir les particularités d'une trajectoire historique sans la figer et l'essentialiser dans un destin. Une telle démarche sociohistorique suppose de mesurer, par ailleurs, les effets des réformes juridiques et du volontarisme politique sans les surestimer. L'hypothèse que ces réformes n'ont pu réellement «prendre» que dans la mesure où elles ont été, au préalable, le produit de contextes sociaux prêts à les accueillir et à les porter, mérite d'être examinée et prise au sérieux. Nombre de travaux de recherche ne montrent-ils pas, par exemple, qu'une «nucléarisation de fait» des familles engendrée par la pression économique et le salariat naissant a précédé d'un demi-siècle les effets provoqués par la promulgation d'un nouveau code de la famille, le Code du statut personnel, dans la Tunisie indépendante (Ben Salem, 2009) ? Une lecture similaire peut être faite du procès de sécularisation de l'État que commence à connaître la Tunisie à partir du XIX<sup>e</sup> siècle (Hénia, ..... ) ou du développement du mouvement des femmes dès les années 1930, c'est-à-dire bien longtemps avant les premières manifestations du féminisme d'État sous Bourguiba, qui prenait appui sur des milieux issus de la Zitouna (Marzouki, 1993).

L'hypothèse d'une modernité plurielle, spécifiquement tunisienne, qui servira de trame de fond à cette session sera examinée, en faisant appel conjointement aux apports de l'histoire, de la sociologie et du droit et en mettant la focale sur le temps court du présent autant que sur des évolutions de longue durée. Trois orateurs, **un économiste**, un(e) juriste et un(e) historien(ne) seront appelés à l'animer.

### Références utilisées

Michel Camau, 2018, *L'exception tunisienne. Variations sur un mythe ?* Paris, IRMC-Karthala.

Lilia Ben Salem, 2009, *Familles et changements sociaux en Tunisie*, Tunis, Centre de Publication Universitaire.

Abdelhamid Hénia, 2012, « Rappports du religieux et du politique en Tunisie à l'époque moderne (1574-1830) », in ACMACO & CEMAREF, *Tunisie 2040. Le renouvellement du projet moderniste tunisien*, Tunis, Sud Editions.

Ilhem Marzouki, 1993, *Le mouvement des femmes en Tunisie au XXe siècle : féminisme et politique*, Tunis, Cérès Production.

## **LES COMMUNICATIONS**

**Kalthoum Meziou** : "Féminisme d'État et vécu des femmes"

**Abdelhamid Henia** : "Penser la "modernité" et sa genèse en Tunisie aux XVIIe-XIXe siècles".

**Mahmoud Ben Romdhane** «La marche vers la modernité depuis l'indépendance : la hardiesse d'une œuvre»